
Bibliothèque des mentions d'information RGPD et droits CNIL publiées sur le site web de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

| Ensemble des mentions RGPD et droits CNIL répertoriées | |
|--|--|
| RGPD et CNIL générique | Mission Inspection Contrôle (MIC) SI ICEA |
| RGPD et CNIL général synthèse | Registre visiteurs |
| Répertoire messagerie Outlook | Mission Inspection Contrôle MIC |
| Candidatures CRSA CTS | Dons et legs |
| DPI | Rappel patients VSS |
| CNIL signalements ES et ESMS | Bilan PRSE 3 |
| Lutte habitat indigne | Campagne de sensibilisation au Radon |
| Gestion des HSC | Alerte éthique |
| Contentieux et gracieux généraux | Newsletter ARS Normandie |
| Suivi des contentieux et exécution des décisions des chambres disciplinaires ordinales | Protection Juridique Fonctionnelle (PJF) |
| Demande de casiers bulletins n°2 | Module Transports Sanitaires Urgents (TSU) |
| GED - Annuaire | SIS MARCHES |
| Renfort MG 50 | Interface de Suivi des Achats ISA (externe) |
| PASS dentaires | CERT DC |
| SI HONORABILITE | Suivi cartographique des cas de légionellose |
| Webinaire DSP Transfusion | Contacts ARS Normandie |
| Invitation en ligne événements ARS Normandie | PHRV |
| SNDS | CNR SANTE |
| Stérilisation | Séminaire SAS 27 juin 2023 |
| NEWSLETTER DAM | |
| | |
| | |
| | |

| Ensemble des mentions RGPD et droits CNIL liées au COVID-19 | |
|---|---------------------------|
| Obligation vaccinale externe | SI VACCIN |
| | SI DEP |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Mention RGPD et droits CNIL « générique »

🍀 Le Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dispose de plusieurs traitements, associés à des bases légales différentes : consentement de la personne, exécution d'un contrat, obligation légale, sauvegarde des intérêt vitaux, mission d'intérêt public et intérêt légitimes.

La nature des données collectées, leur durée de conservation, leurs accès par un tiers dépendent de la finalité de chaque traitement dont l'ARS Normandie est responsable.

Pour rappel, on entend par « données à caractère « personnel », toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable qui peut être identifiée à partir d'un nom, d'un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne et un ou plusieurs éléments spécifiques à une identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Pour plus d'information Covid-19, vous pouvez vous connecter sur les sites :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/suivi-des-patients-et-acts-covicontd-19-traitement-et-protection-des-donnees> et <https://www.cnil.fr/> »

Pour plus d'informations sur toutes nos mentions légales, retrouvez les sur notre [site internet](#)

Mention RGPD et droits CNIL (synthèse)

Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que les traitements de données à caractère personnel vous concernant constituent une violation de la réglementation en matière de protection des données. »

Répertoire messagerie OUTLOOK

🌸 La Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à l'actualisation des contacts de la messagerie OUTLOOK associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Profession/Fonction ;
- Etablissements/Organismes/Collectivités territoriales ;
- Adresse professionnelle ;
- Numéro de téléphone fixe et portable ;
- Mail de contact.

Sous format informatique, ces données sont conservées dans l'onglet « Contact » de la messagerie OUTLOOK aussi longtemps que les personnes concernées par ce traitement sont en lien avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Seule la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à l'ensemble de ces données.

Conformément au RGPD (UE) du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou auprès de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Candidatures CRSA et CTS

🌸 La Direction de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif au recensement de données à caractère personnel de l'ensemble des membres des différentes instances de démocratie en santé dont l'ARS assure le secrétariat associé à la base légale de mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresses postales et électroniques, téléphones, jouissance des droits civiques et, le cas échéant, déclaration publique d'intérêt (DPI).

Les données collectées sont conservées maximum 5 ans par l'ARS Normandie le temps des mandats de chaque membre.

Certaines de ces données personnelles (nom, prénom, courriel et téléphone) peuvent être communiquées à des tiers en étant partagé à l'ensemble des membres des commissions.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Signalements ES et ESMS

Les Agences régionales de santé ont pour mission de veiller à la qualité des interventions en matière de prévention, de promotion de la santé, à la qualité et à la sécurité des actes médicaux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé ainsi que des prises en charge et accompagnements médico-sociaux ; elles contribuent également, avec les services de l'Etat compétents et les collectivités territoriales concernées, à la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance dans les établissements et services de santé et médico-sociaux.

Les usagers sont en droit de porter des réclamations et des signalements auprès des services de l'ARS de Normandie. Aussi, elle est amenée à recueillir et traiter des données à caractère personnelle d'usagers.

Ce traitement répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1.c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016], ainsi que des articles L.1431-2, L.1413-14, R.1413-67 et suivants du code de la santé publique.

Les données collectées directement auprès des usagers, ou auprès de professionnels de santé peuvent être les suivantes : données nominatives et identifiantes, données relatives au comportement, données de santé [médecin], rapport d'expertise [médecin], rapports circonstanciés [cadre de santé / cellule réclamation et signalement], données sociales, économiques et financières.

Les données seront conservées pendant 10 ans et feront l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, le cas échéant aux ordres professionnels concernés, aux caisses d'assurance maladie, aux Procureurs de la République et à toutes administrations susceptibles d'apporter une expertise pour la bonne gestion de votre situation.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant par courrier au Responsable de traitement ou au médecin de santé publique ou au délégué à la protection des données de l'ARS Normandie.

Les Coordonnées du délégué à la protection des données de l'ARS :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

Pour plus d'information, vous pouvez vous connecter sur les sites <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

Lutte habitat indigne

Pour les personnes physiques ou morales, auteurs ou concernés par un manquement disciplinaire. Mention portée à connaissance au moment de la visite d'inspection Habitat puis par courrier lors du contradictoire.

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif au recensement de données à caractère personnel dans le cadre de la mise en place d'un dispositif permettant d'enregistrer et de gérer les affaires de lutte contre l'habitat indigne associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement des données à caractère personnel mis en œuvre par l'ARS Normandie a plusieurs finalités :

- Repérer et qualifier les situations d'habitat insalubre dans un département ou en région Normandie ;
- Procéder à une analyse commune des dossiers au sein du PDLHI, par la coopération de ses membres (partenaires institutionnels, privés et du monde associatif compétents en matière de logement et d'insertion des personnes défavorisées) ;
- Traiter et suivre l'évolution des situations par des mesures incitatives voire coercitives en cas d'échec des démarches amiables ;
- Prévoir l'accompagnement des familles concernées ;
- Assurer une intervention cohérente, complémentaire et évolutive de l'ARS eu égard aux actions décidées au sein du PDLHI entre les membres partenaires ;
- Identifier les secteurs accusant une forte concentration de logements insalubres ;
- Réaliser des études statistiques qualitatives et quantitatives anonymisées, et sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du logement indigne via des actions de communication.

Les données collectées sont les suivantes :

- Données d'identification des personnes physiques ou morales, auteurs ou concernés par un manquement disciplinaire ;
- Informations décrivant les caractéristiques de la faute, de l'abus ou de la fraude ;
- En cas de faute avérées, les informations relatives au suivi et aux actions engagées, les faits litigieux à l'origine de la procédure.

Outre les informations collectées directement auprès des ménages concernés, d'autres données nécessaires à l'accomplissement des finalités ci-dessus décrites sont mises à disposition de l'ARS Normandie, par les membres du PDLHI les bailleurs publics ou privés.

Les données collectées directement auprès de vous, transmises ou échangées dans les conditions ci-dessus décrites concernent :

- L'adresse et les caractéristiques du logement concerné (type, année de construction, superficie, nombre de pièces, type de pièces) ;
- Votre situation d'occupation du logement (statut d'occupation), la date d'entrée dans les lieux, le nombre d'occupants, la présence d'animaux ;
- La liste des occupants du logement, avec leur date de naissance et lien de parenté ; la présence ou non de personnes handicapées ;
- Les coordonnées téléphone et mail de la personne du foyer responsable du dossier ;
- Les ressources mensuelles et charges du foyer, dont APL ou AL ;
- L'existence de retard de paiement du loyer (et le montant éventuel) ;
- L'existence d'un accompagnement social des membres du foyer et si oui lequel ;
- L'existence de démarche de recherche de logement et son état d'avancement- les noms et coordonnées du propriétaire du logement ;
- Les désordres constatés dans l'état du logement ;
- Les démarches engagées pour le traitement du problème d'indignité du logement le cas échéant.

Les informations traitées sont accessibles aux requérants, aux agents de l'ARS, aux auxiliaires de justice et officiers ministériels (avocats, huissiers, notaires, ...) ; à l'autorité judiciaire ou administrative saisie d'un litige.

Les durées de conservation maximales sont conformes à l'avis rendu par les archives départementales du Calvados à savoir : 10 ans à compter de l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux et 10 ans à compter de la levée de la procédure d'insalubrité.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Gestion des hospitalisations sans consentement

Pour les patients : information portée sur les courriers/récépissés de notification

📌 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement, à l'instruction des demandes de port d'armes, à l'exploitation statistique des données par les autorités publiques compétentes et à l'information au représentant de l'Etat au titre de la prévention de la radicalisation à caractère terroriste associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement est également nécessaire en application des dispositions des articles L. 3212-1, L. 3213-1 et L. 3214-3 du Code de la santé publique, de l'article 706-135 du Code de procédure pénale et du décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 modifié autorisant les traitements de données à caractère personnel relatifs au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

L'application "HOSPYWEB" est utilisée dans le cadre de ce traitement.

Les données collectées sont les suivantes : identifiantes, personnelles, professionnelles, données de santé, infractions pénales et condamnations et le cas échéant, des données concernant la vie ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques et l'origine raciale ou ethniques.

Ces données sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin d'année civile suivant la levée de la mesure de soins sans consentement. Elles sont communicables aux préfetures départementales, aux établissements de santé, aux établissements pénitentiaires, aux services de police et judiciaires ainsi qu'aux patients et leurs familles concernant les mineurs.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou auprès de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Préparation, exercice, suivi des contentieux et exécution des décisions rendues

🔴 Le service des affaires juridiques de l'ARS de Normandie dispose d'un traitement de données mis à jour régulièrement et spécifique aux recours contentieux et gracieux traités par l'Agence régionale de santé en son nom propre ou pour de compte de l'Etat. Ce traitement se fonde sur l'article 6 1. e) (obligation légale) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Ce traitement comprend les données suivantes :

- Données d'identification des mis en cause, des victimes, des témoins et des auxiliaires de justices ;
- Données relatives à des infractions, condamnations ou mesure de sûreté : faits litigieux, informations, documents et pièces recueillis ;
- Caractéristiques du contentieux : date de début et de clôture du litige, juridiction saisie, date de l'assignation, date d'audience, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ;
- Commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Les destinataires de ces informations peuvent être la Mission Inspection Contrôle, la Direction de l'appui à la performance, la Direction de l'offre de soins, selon la situation, les juridictions judiciaires ou les juridictions administratifs ou tout autre autorité judiciaire sur demande ou réquisition.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne intéressée peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Suivi des contentieux et exécution des décisions rendues par les chambres disciplinaires ordinales

🔴 Le service des affaires juridiques de l'ARS de Normandie dispose d'un traitement mis à jour régulièrement et spécifique aux poursuites disciplinaires ou saisine des ordres professionnels près les conseils régionaux réunis en formation restreinte, aux juridictions judiciaires notamment pénales. Ce traitement se fonde sur l'article 6 1. e) (obligation légale) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Le traitement mis en œuvre peut contenir les informations suivantes :

- Nom / Prénom de la personne mise en cause ;
- Date et nature des faits litigieux / informations, documents et pièces recueillis tendant à établir les faits susceptibles d'être reprochés : constat ; témoignage ; attestation ; mise en demeure ; compte rendu d'une enquête consécutive à une alerte professionnelle ; images extraites d'un dispositif de vidéosurveillance ; fiche de constat des faits ; dépôt de plainte ; certificat médical ;
- Caractéristiques du contentieux : date de début et de clôture du litige, juridiction saisie, date de l'assignation, date d'audience, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ;
- Commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Les destinataires de ces informations peuvent être la Mission Inspection Contrôle, la Direction de l'appui à la performance, la Direction de l'offre de soins, selon la situation, les juridictions judiciaires ou les juridictions administratives (dont les chambres de discipline ordinale), conseils régionaux des ordres professionnels ou tout autre autorité judiciaire sur demande ou réquisition.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne intéressée peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille, 14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Demande de casiers bulletins n°2

Recrutements réalisés par les structures médico-sociales

Poursuite disciplinaire ordinale

Pour les ESMS : Une mention d'information est portée sur le formulaire

🔴 Le service des affaires juridiques de l'ARS de Normandie dispose d'un traitement mis à jour régulièrement et spécifique aux demandes de consultation du casier judiciaire bulletin n°2 en application des dispositions des articles 133-6 du code de l'action sociale et des familles, des articles D 571-4 et D. 571-5 du code de procédure pénale. Le traitement mis en œuvre contient les seules informations suivantes : Date de la demande – Etablissement MS demandeur – Nom / Prénom/Lieu de naissance de la personne intéressée – CJ communiqué ou pas - Date de la communication. Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Il appartient aux responsables des établissements médico-sociaux de prévenir l'intéressé qu'un traitement est mis en œuvre par le service des affaires juridiques de l'ARS de Normandie.

Les bulletins n°2 de casier judiciaire ne sont conservés par l'ARS tout au plus trois mois à compter de la réception du bulletin par la direction des casiers judiciaires.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Gestion électronique des documents – Annuaire

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion électronique et papier des documents, des demandes, des informations, des plaintes, des réclamations, des autorisations et autres missions entrant dans le champ de l'Administration.

Aussi, une base de contacts relative aux professionnels agissant dans le domaine de la santé est mise en œuvre sur le fondement de l'article 6 e) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD) à savoir mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'agence régionale de santé en vertu des dispositions inscrites dans le code de la santé publique et la loi HPST.

Les données à caractère personnel ont été collectées directement auprès de la personne concernée. Elles sont conservées et régulièrement mise à jour jusqu'à l'exercice du droit d'opposition ou jusqu'à la fin de l'activité ou de la gestion des dossiers ou sujets intéressant l'ARS Normandie.

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données, les membres et personnels concernés de l'ARS ainsi que les experts.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Renfort des médecins généralistes Département de la Manche

📌 Dans le cadre de l'organisation d'un renfort de la médecine libérale sur la continuité des soins et la permanence des soins ambulatoires et dans un contexte sanitaire et de tension sur le service des urgences du département de la Manche, l'Agence Régionale de Santé de Normandie est amenée à recueillir des données à caractère personnel et professionnel.

Ce traitement automatisé répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) (consentement).

Les données collectées sont :

NOM / Prénom / Adresse postale / Adresse mail / Coordonnées téléphoniques /numéro ADELI- inscription RPPS/profession/ SIRET /cotations d'actes

Les données sont traitées en interne par l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Elles sont conservées le temps de la participation de l'ARS à la gestion de crise sanitaire liée au Covid-19, à la maîtrise des risques épidémiques et du risque de tensions hospitalières encouru et pour une durée maximale d'un an après l'année d'enregistrement des bordereaux.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Mission d'Inspection Contrôle

🌸 L'inspection-contrôle relève du champ de la police administrative et consiste à vérifier le respect de la réglementation par les opérateurs relevant du champ d'intervention des Agences Régionales de Santé (ARS). En ARS, le terme inspection-contrôle peut désigner différents types de missions réalisées sur site dans le cadre du Programme régional d'inspection, contrôle (PRIC) ou suite à la réception d'une réclamation ou d'un signalement.

On peut retrouver des activités de :

- **Contrôle** : vise à s'assurer qu'un service, un établissement ou un organisme se trouve dans une situation conforme à l'ensemble des normes qui constituent le référentiel d'organisation et de fonctionnement qui correspond à son statut ;
- **Inspection** : il s'agit d'une modalité de contrôle diligentée lorsqu'il existe des signes ou indications qu'un programme ou une activité est mal géré ou que les ressources ne sont pas utilisées de façon rationnelle. À la différence du simple contrôle, elle suppose des présomptions de dysfonctionnement et ses recommandations sont essentiellement de nature corrective. L'inspection est toujours réalisée sur site ;
- **Enquête administrative** : contrôle dans le but d'enquêter sur la conduite d'un agent ou d'un groupe d'agents ou sur les mesures qu'ils ont prises à l'occasion d'une situation ou d'un évènement ponctuel. Elle est toujours déclenchée suite à un évènement ou sur la base d'informations faisant état de fraude, de mauvaise gestion, de faute, d'abus ou d'autres violations des règles en vigueur. L'objectif est d'identifier avec l'opérateur les causes et responsabilités d'un évènement ;
- **Évaluation** : démarche consistant à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à une personne, à un processus, à un évènement, à une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis en vue d'une prise de décision. L'objectif principal est d'éclairer l'action de façon à pouvoir juger de son efficacité et disposer d'éléments pour décider de la suite qu'il convient de lui donner.
- **Audit** : il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Le champ de compétence des ARS en matière d'inspection est très large et recouvre six champs d'intervention :

- La sécurité sanitaire, la prévention des risques et la protection des populations ;
- La prévention et promotion de la santé ;
- Les soins ambulatoires ;
- Les soins hospitaliers ;
- Les professionnels de santé ;
- Le médico-social.

Les compétences générales de contrôle des agents des ARS sont définies aux articles L. 1421-1 à L. 1421-3 du code de la santé publique (CSP).

Dans les champs des soins hospitaliers et des professionnels de santé, les inspections sont fondées sur l'article L. 1431-2 du CSP qui donne la compétence générale de contrôle des ARS en matière de qualité et sécurité des actes médicaux et de dispensation et utilisations des produits de santé. Les cabinets des professionnels de santé peuvent faire l'objet d'une inspection dans le cadre de cet article avec un

contrôle portant les conditions d'hygiène, l'utilisation des matériels de soins et le respect des règles de stérilisation.

Dans le champ médico-social, le contrôle est réalisé par l'autorité ayant délivré l'autorisation conformément à l'article L. 313-13 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Les compétences de l'ARS en matière d'autorisation dans le médico-social sont définies à l'article L. 313-3 b) du CASF. La liste des ESMS est précisée à l'article L. 312-1 du CASF. Le contrôle par l'autorité ayant délivré l'autorisation s'applique aux établissements de fait qui délivrent une prestation sociale ou médico-sociale au sens de l'article L. 312-1 mais qui ne disposent pas d'une autorisation en ce sens conformément à l'article L. 313-13. Il est important de noter que le champ social (CHRS, CADA, foyer de vie...) ne relève pas de la compétence des ARS. En outre, les résidences services ne sont pas des établissements médico-sociaux et ne relèvent donc pas du champ de contrôle des ARS. Ces résidences font l'objet de contrôle par la DGCCRF. Les résidences autonomie (ex-foyer logement) relèvent de l'autorisation du Département

D'une façon générale les agents des ARS peuvent intervenir sur une mission d'inspection à la demande d'une autre administration qui sollicite leur expertise. Au titre de la protection des personnes (L. 313-13 CASF) les agents de l'ARS peuvent être sollicités pour réaliser une mission d'inspection à la demande du Préfet dans une structure médico-sociale ou une structure sociale ne relevant pas de son champ de compétence. Les agents des ARS peuvent également intervenir dans le champ social à la demande du Département. D'autres services peuvent également solliciter l'ARS tels que la répression des fraudes.

La Mission Inspection Contrôle (MIC) de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif aux inspections contrôles dans le cadre de la politique régionale visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé associé à la base légale d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du RGPD du 27 avril 2016.

Les données collectées directement auprès des usagers, ou auprès de professionnels de santé peuvent être les suivantes :

- Etat civil ;
- Profession ;
- Données de santé (dont contrôle vaccinal et traçabilité) ;
- Données relatives au comportement ;
- Données sociales, économiques, financières ;
- Infractions ;
- Condamnations ;
- Mesures de sûreté ;
- Décision ARS de suspension ;
- Rapport d'expertise ;
- Rapports circonstanciés ;
- Procès-verbaux d'infraction dressés par les inspecteurs de l'ARS.

Les données sont conservées pendant 10 ans et font l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations. Les données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, le cas échéant, aux ordres professionnels concernés, aux caisses d'assurance maladie et aux Procureurs de la République.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Mission Inspection Contrôle MIC SI ICEA

🌸 La Mission Inspection Contrôle (MIC) de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif aux inspections contrôles dans le cadre de la politique régionale visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé associé à la base légale d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du RGPD du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Etat civil ;
- Profession ;
- Données de santé (contrôle vaccinal et traçabilité) ;
- Infractions ;
- Condamnations ;
- Mesures de sûreté ;
- Décisions du (des) commanditaire (s) (sanctions administratives).

Les données sont conservées entre 5 et 20 ans (pour le pénal) ans au regard de leur caractère et de leur spécificité. Elles peuvent être communiquées aux personnes inspectées, aux ordres professionnels, au Conseil Départemental, à la Préfecture et à la justice (saisine Procureur).

A NOTER : les rapports d'inspection-contrôle réalisés par les agents habilités ou assermentés de l'ARS Normandie sont enregistrés dans le Système d'Information d'Inspection Contrôle Evaluation et Audit (SI ICEA). Une décision signée du Directeur général désigne et autorise les agents ARS Normandie à modifier ou consulter les informations et données enregistrées sur ce système d'information.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Registre Visiteurs

🌸 Le Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières du Secrétariat Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à l'enregistrement des visiteurs externes dans un registre dédié et associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont :

- Identifiantes ;
- Professionnelles.

Les informations ne sont accessibles qu'aux agents du Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières.

Les données collectées sont conservées, a minima, pendant 2 mois. Elles sont détruites à la fin du délai sans conservation.

A NOTER : une version, sans données identifiantes, du registre des visiteurs est conservée à des fins statistiques par le Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Module Transports Sanitaires Urgents (TSU)

🌸 L'Agence régionale de santé de Normandie procède à un traitement relatif au suivi et à la gestion des conditions de délivrance des agréments aux entreprises de transports sanitaires et le contrôle des obligations des personnes titulaires des agréments.

Ce traitement répond à une obligation légale « missions d'intérêt public » en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que des articles L. 6311-1 à L. 6311-3 (Aide médicale urgente), L. 6312-1 à L. 6312-5 (TS), R. 6311-1 (SAMU), R. 6312-1 et 6 (Agrément TS ARS, personnel et véhicule), R. 6312-11 (TS au titre de l'AMU) et R. 6312-21 (Tableau de garde / ARS / SAMU) du Code de la Santé Publique, de la Convention nationale des transporteurs sanitaires privés, des articles L 322-5, L 162-1-15, L 162-2-1, L 162-4-1, R 322-10 et suivants du Code de la sécurité sociale.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, profession, adresse personnelle, diplômes et Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) des équipages ;
- Justificatifs d'arrêt maladie, congés maternité ou parental le cas échéant.

Les données seront conservées pendant 5 ans après caducité de l'agrément et feront l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations. Les données sont archivées dans un onglet dédié de la plate-forme TSU.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, aux caisses d'assurance maladie, en partie aux membres des sous-comités de TS (CODAMUPS), aux CHU (en charge de l'hébergement des données).

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Dons et legs

🌸 L'Agence régionale de santé de Normandie met en place un dispositif permettant de traiter les demandes d'approbation de dons et legs aux établissements de santé et aux établissements sociaux.

Ce traitement répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1.b) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que de l'article 910 du code civil, des articles L.1431-1 et suivants, L. 6145-10, L. 6145-10-1, L.6162-1 et suivants du code de la santé publique et des articles L315-12 12°) et L. 315-14 du code de l'action sociale et des familles.

Les données collectées directement auprès des usagers, des établissements de santé et médico-sociaux ou des notaires en charge de la succession peuvent être les suivantes :

- Des données nominatives et identifiantes (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, noms, prénom, adresse des héritiers) ;
- Des informations financières ;
- Les coordonnées du nom du notaire en charge de la succession.

Les informations traitées sont accessibles aux seuls agents de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, aux établissements bénéficiaires par le don ou le legs et par la Préfecture du département concerné.

Les documents sont conservés 10 ans à partir du moment où la décision administrative est rendue en application des archives départementales du Calvados en application des dispositions l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 en date du 28 août 2009.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Rappel patients VSS

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie met en place un traitement permettant de s'assurer de la satisfaction de l'obligation d'information des patients lorsque, à la suite de constats réalisés dans le cadre d'une mission d'inspection diligentée par l'ARS, il est identifié un risque nouveau postérieurement à l'exécution d'investigations, traitements et actions de prévention et soins délivrés par un acteur de santé.

Le cas échéant, un dispositif de rappel des patients concernés peut-être mis en œuvre ; il répond alors à la sauvegarde des intérêts vitaux en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 d) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que des articles L. 1413-13, L. 1111-2 et L. 6323-1 et suivants ainsi que la section 2 du livre IV du titre 1 chapitre 3 du Code de la Santé Publique.

Les données collectées directement auprès des acteurs de santé concernés et des organismes d'Assurance Maladie sont les suivantes :

- Des données nominatives et identifiantes : Nom, prénom (s), date de naissance et adresse postale ;
- Des données nominatives et identifiantes des médecins traitants : Nom, prénom (s) et adresse postale.

Les informations traitées sont accessibles aux seuls agents de la Veille Sécurité Sanitaire de l'ARS Normandie et de Santé Publique France.

Les données collectées sont conservées le temps de s'assurer que l'ensemble des patients concernés ont été appelés et informés.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Bilan du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif au bilan du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) et associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Mail de contact ;
- Collectivité territoriale ;
- Département ;
- Fonction.

Sous format informatique, ces données sont conservées *a minima* pendant 18 mois suivant l'analyse du traitement. Les données collectées sont détruites à la fin du délai sans conservation.

Seul le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Campagne de sensibilisation au Radon

🌸 L'Unité Départementale Santé Environnement de l'Orne de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à la communication et à l'interprétation de la campagne de sensibilisation au radon organisée en décembre 2021 sur la commune d'Athis de Rouvre (61) et les communes limitrophes à l'initiative de Flers Agglo, le CPIE Collines Normandes et l'Agence régionale de santé de Normandie et associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Adresse postale ;
- Mail de contact ;
- Concentration mesurée de radon dans le logement.

Sous format informatique, ces données sont conservées pendant 3 ans suivant l'analyse du traitement. Les données collectées sont détruites à la fin du délai sans conservation.

Seule l'Unité Départementale Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Alerte éthique

✿ La référente Alerte-Ethique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif à un dispositif d'alerte éthique professionnelle associé à la base légale « obligation légale » en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du RGPD du 27/04/2016.

Les données collectées sont les suivantes : identité, fonctions et coordonnées de l'émetteur de l'alerte ; identité, fonctions et coordonnées des personnes physiques ou morales faisant l'objet de l'alerte ; voire des données sensibles caractérisées par l'alerte éthique (exemple : données de santé, infractions...).

Par exception, l'alerte d'une personne souhaitant rester anonyme sera traitée au regard : de la gravité des faits mentionnés et le détail des éléments factuels ; d'un examen préalable de l'opportunité de sa diffusion par le référent alerte éthique de l'ARS Normandie.

Les données collectées hors champ du dispositif sont détruites sans délai ; les données collectées dans le champ du dispositif d'un signalement classé sans suite sont détruites ou anonymisées dans un délai de 2 mois à compter de la clôture des opérations ; les données collectées dans le champ du dispositif d'un signalement traité sont conservées jusqu'au terme de la procédure engagée (adoption ou modifications des règles internes, réorganisation des opérations ou des services, prononcé d'une sanction ou mise en œuvre d'une action en justice) ; les données anonymisées (qui ne peuvent plus être mises en relation avec une ou des personnes physiques identifiées ou identifiables) sont conservées sans limitation de durée dans la mesure où l'ARS Normandie garantit ce caractère anonymisé de façon pérenne.

De manière générale, l'ARS Normandie peut conserver les données collectées sous forme d'archives intermédiaires aux fins d'assurer la protection du lanceur d'alerte ou de permettre la constatation des infractions continues. Cette durée de conservation est strictement limitée aux finalités poursuivies, déterminée à l'avance et portée à la connaissance des personnes concernées.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : référente Alerte-Ethique de l'ARS Normandie et le cas échéant, autorités administratives et judiciaires.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Newsletter ARS Normandie

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement permettant d'envoyer une newsletter mensuelle ainsi que des invitations à des événements aux abonnés associés à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données sont régulièrement mises à jour et sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Les données sont conservées tant que vous ne vous désinscrivez pas de la newsletter.

Par données à caractère personnel, on entend toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (nom, prénom, pseudonyme, adresse de messagerie électronique, mot de passe).

Les données collectées ne sont pas communiquées à des tiers et seront conservées uniquement au Service Communication de l'ARS Normandie.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement présent en bas de la newsletter ou en vous adressant au responsable de traitement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Protection Juridique Fonctionnelle (PJF)

Les services de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre demande de protection fonctionnelle non transmissibles à des tiers associé à la base juridique d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, coordonnées personnelles et professionnelles ; téléphone et e-mail ; nature des faits litigieux, informations, documents et pièces recueillis tendant à établir les faits susceptibles d'être reprochés ; caractéristiques de l'enquête pénale, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ; commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces données sont conservées pendant 10 ans.

Elles sont accessibles aux seuls agents de l'ARS Normandie en charge de votre dossier, et le cas échéant, à votre employeur.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Obligation vaccinale

Pour les PS : information portée sur les courriers

Pour le premier courrier de communication :

🌸 L'ARS assure un traitement de vos données en vue de cibler les professionnels de santé non conventionnés / les TS / pharmaciens concernés par l'obligation vaccinale, en application de l'article 6.1.e du RGPD et des articles 12 et suivants de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Les données traitées sont les noms, prénoms, adresses issues de différents systèmes d'information autorisés par le ministère des solidarités et de la santé et mis à disposition des ARS.

La société MAILEVA a connaissance des données transmises en sa qualité de chargée de la mise sous pli.

Le traitement est conservé pendant une durée limitée à la vérification de l'obligation vaccinale.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Pour plus d'information, vous pouvez vous connecter sur les sites :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/suivi-des-patients-et-contacts-covid-19-traitement-et-protection-des-donnees> et <https://www.cnil.fr/>

Pour les prochains courriers :

Pour plus d'informations sur la protection de vos données, vous pouvez consulter les sites <https://www.normandie.ars.sante.fr/suivi-des-patients-et-contacts-covid-19-traitement-et-protection-des-donnees> et <https://www.cnil.fr/>

Pour les PS : information portée sur le site Internet de l'ARS

📌 Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, une obligation vaccinale contre la covid-19 a été mise en place par la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, pour les professionnels listés à son article 12 et dans les conditions précisées aux articles 12 et suivants de ladite loi.

En application de ces articles, les ARS sont chargées de contrôler le respect de l'obligation vaccinale des professionnels listés à l'article 12 qui ne sont pas placés sous la responsabilité d'un employeur.

Dans ce cadre, l'ARS de Normandie est amenée à être destinataire et à recueillir des données à caractère personnel. Un traitement de données à caractère personnel est donc mis en place, ayant pour finalité d'assurer le contrôle du respect de l'obligation vaccinale des professionnels de santé libéraux.

Ce traitement de données à caractère personnel automatisé répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

Pour les professionnels de santé libéraux conventionnés n'ayant pas engagé de schéma vaccinal

Avec le concours des organismes locaux d'assurance maladie, les ARS sont destinataires et traitent des données d'identification personnelle et professionnelle issues du FNPS/RPPS.

Les ARS sont destinataires et traitent les données de santé suivantes :

- Absence d'engagement du schéma vaccinal (avec le concours des organismes locaux d'assurance maladie) ;
- Données de santé strictement limitées à celles contenues dans les justificatifs prévus à l'article 13 de la loi susvisée (sur communication de chaque professionnel concerné et sur demande).

Pour les professionnels de santé libéraux non conventionnés

Les ARS traitent des données d'identification personnelle et professionnelle, issues des bases RPPS et ADELI, et sont amenées à traiter des données de santé limitées au statut vaccinal et aux justificatifs listés à l'article 13 de la loi susvisée. Ces derniers sont communiqués directement par les professionnels concernés.

Dans le cadre de ce contrôle, les agents habilités de l'ARS sont destinataires des données suivantes enregistrées dans le traitement VACCIN COVID : les seules données mentionnées aux 1^o, 3^o et 5^o du I de l'article 2 du décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 modifié nécessaires au contrôle de l'obligation vaccinale tel que prévu au 7^o du II de l'article 1^{er}.

Pour les personnes gérant une activité de transport sanitaire

Les ARS traitent des données d'identification personnelle et professionnelle, issues du système d'information RRAMU mis à disposition de l'ARS de Normandie dans le cadre de ses missions de gestion des autorisations, et sont amenées à traiter des données de santé limitées au statut vaccinal et aux justificatifs listés à l'article 13 de la loi susvisée. Ces derniers sont communiqués directement par les professionnels concernés.

Dans le cadre de ce contrôle, les agents habilités de l'ARS sont destinataires des données suivantes enregistrées dans le traitement VACCIN COVID : les seules données mentionnées aux 1^o, 3^o et 5^o du I de l'article 2 du décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 modifié nécessaires au contrôle de l'obligation vaccinale tel que prévu au 7^o du II de l'article 1^{er}.

Conformément à l'article 13 de la loi susvisée, les agences régionales de santé peuvent conserver les résultats des vérifications de satisfaction à l'obligation vaccinale contre la covid-19 opérées en application du deuxième alinéa du II, jusqu'à la fin de l'obligation vaccinale.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, Conseil départemental de l'ordre intéressé dans les conditions prévues par la loi, et MAILEVA en sa qualité sous-traitant pour envoi des courriers.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SI VACCINS

Pour les patients : information portée sur le site Internet de l'ARS

✿ Afin de limiter la propagation de l'épidémie de coronavirus et dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19, le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 a créé le traitement de données dénommé « Vaccin Covid » : [Décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Finalités et responsables du traitement

Conformément à l'article 1 du décret susvisé, « La direction générale de la santé et la Caisse nationale de l'assurance maladie sont conjointement responsables de ce traitement, qui est mis en œuvre conformément aux dispositions du e du 1. de l'article 6 du règlement (UE) du 27 avril 2016 susvisé et pour les motifs d'intérêt public mentionnés au i du 2. de l'article 9 du même règlement.

II. Le traitement mentionné au I a pour finalités :

1° L'identification des personnes éligibles à la vaccination au regard des recommandations énoncées par le ministre chargé de la santé en application des dispositions de l'article L. 3111-1 du code de la santé publique, l'envoi de bons de vaccination à ces personnes, l'enregistrement des informations relatives à la consultation préalable à la vaccination et l'organisation de la vaccination de ces personnes ;

2° Le suivi de l'approvisionnement des lieux de vaccinations en vaccins et consommables ;

3° L'envoi à la personne vaccinée d'un récapitulatif des informations relatives à la vaccination, établi par le professionnel de santé réalisant la vaccination ou par le personnel placé sous sa responsabilité ;

4° La mise à disposition de données permettant la présentation de l'offre de vaccination, la surveillance de la couverture vaccinale, la mesure de l'efficacité et de la sécurité vaccinales, la pharmacovigilance, le suivi statistique de la campagne de vaccination, l'appui à l'évaluation de la politique publique de vaccination et la réalisation d'études et de recherches ;

5° La délivrance, en cas d'apparition d'un risque nouveau, de l'information prévue à l'article L. 1111-2 du code de la santé publique, aux personnes vaccinées et, le cas échéant, leur orientation vers un parcours de soins adaptés ;

6° La prise en charge financière des actes liés à la vaccination. »

L'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie assure également un traitement de données (détaillées *supra*) qui a pour finalité l'organisation de la campagne de vaccination à l'échelon régional et son suivi.

Base légale et caractère réglementaire du traitement

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément aux dispositions de l'article 6.1.e) et 9.2. i) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, de l'article L 1431-2 du code de la santé publique et de la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

Il est défini dans le cadre du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19.

Catégories de données traitées

Les données traitées par l'ARS de Normandie ont fait l'objet de mesures adéquates de pseudonymisation permettant d'assurer la confidentialité de l'identité des personnes, notamment par la suppression de leur nom, prénoms, numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, adresse et de leurs coordonnées de contact téléphonique ou électronique.

L'ARS de Normandie est ainsi amenée à traiter les données suivantes :

- Age ;
- Sexe ;
- Code postal ;
- Catégorie de ciblage (personne à risque, professionnels de santé) ;
- Statut vaccinal.

Durée de conservation des données

Les données sont conservées pendant toute la période de vaccination.

Destinataire des données :

L'ARS de Normandie est destinataire des données traitées dans SI-Vaccin qui lui sont nécessaires pour l'organisation de la campagne de vaccination à l'échelon régional et son suivi. Seules les personnes dûment habilitées par le Directeur général de l'ARS peuvent avoir accès aux données.

Les résultats épidémiologiques des données traitées sont transmis de manière pseudonymisée aux personnes suivantes :

- Les caisses primaires d'Assurance maladie ;
- Les Préfectures de département de la Région Normandie ;
- Les ordres professionnels.

Toutes les personnes qui accèdent à ces données sont soumises au secret professionnel, dont le non-respect est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 226-13 du code pénal). Aucune autre communication de données ne sera effectuée.

Droits des personnes concernées :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et limitation des données vous concernant. Compte tenu des motifs d'intérêt public mentionnés au c du 3 de l'article 17 du même règlement, le droit à l'effacement ne s'applique pas au traitement. De la même manière, le droit à l'opposition ne s'applique pas, sauf dans les circonstances suivantes :

1° Le traitement des données enregistrées suite à l'identification des personnes éligibles à la vaccination par les organismes des régimes obligatoires d'assurance maladie, et uniquement jusqu'à l'enregistrement, par un professionnel de santé concourant à la prise en charge vaccinale, du consentement de la personne à la vaccination ;

2° La transmission, telle que prévue au 4° du II de l'article 3 du présent décret, des données au groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 1462-1 du code de la santé publique et à la Caisse nationale de l'assurance maladie. Le droit d'opposition s'exerce auprès du directeur de l'organisme d'assurance maladie de rattachement de la personne concernée.

3° Le traitement des données pseudonymisées en ARS détaillées ci-avant s'exerce directement auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS Normandie :

Par courrier :

Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Pour plus d'informations :

[Décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19](#) 

[Délibération n° 2020-126 du 10 décembre 2020 portant avis sur un projet de décret autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion et au suivi des vaccinations contre le coronavirus SARS-CoV-2](#)

<https://www.cnil.fr/>

SI DEP

Pour les usagers : information portée sur le site Internet de l'ARS

🌸 La prévention d'une recrudescence de l'épidémie en phase de « déconfinement » impose la mise en œuvre d'un système d'information national de suivi du dépistage Covid-19, dénommé « SIDEP », pour une durée maximale de six mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Finalités et responsable de traitement

SIDEP est un traitement de données à caractère personnel, placé sous la responsabilité de la Direction générale de la santé du ministère des Solidarités et de la Santé, qui a pour finalité de centraliser les données des patients ayant fait l'objet d'un test de dépistage du Covid-19 en vue de permettre :

1. La transmission des résultats d'analyse biologique au patient, au médecin traitant et/ou au médecin prescripteur identifiés lors du prélèvement, dans le cadre de la prise en charge du patient ;
2. La transmission aux organismes en charge de la réalisation d'enquêtes sanitaires destinées à identifier les cas contacts pour limiter la propagation du virus (Santé publique France, agences régionales de santé, organismes d'assurance maladie) et de l'accompagnement des personnes infectées et de leurs cas contacts ;
3. La mise à disposition de données pseudonymisées utiles à la surveillance épidémiologique (production de statistiques au niveau national ou régional permettant d'analyser l'évolution de l'épidémie et les besoins relatifs à l'organisation des soins) ;
4. La recherche sur le virus et les moyens de lutter contre sa propagation.

Base légale et caractère réglementaire du traitement

Ce traitement s'inscrit dans le cadre de l'exécution des missions d'intérêt public (article 6.1.e) RGPD confiées à la Direction générale de la santé. Il bénéficie également d'un encadrement législatif et réglementaire (article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire – décret d'application pris après avis de la CNIL).

Catégories de données traitées

Les données traitées concernent toutes personnes majeures ou mineures faisant l'objet d'un dépistage Covid-19. Elles sont collectées auprès de ces personnes et auprès des laboratoires de biologie médicale procédant aux analyses.

Les catégories de données traitées sont les suivantes :

1. Données d'identification de la personne dépistée : numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance ;
2. Situation du patient : professionnel du secteur sanitaire ou médico-social, résident dans un lieu d'hébergement collectif, patient hospitalisé dans un établissement de santé, date d'apparition des premiers symptômes, le cas échéant ;
3. Coordonnées de contact du patient ou, à défaut, d'une personne de confiance : adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique ;
4. Données d'identification et coordonnées des médecins responsables : numéro RPPS, nom, prénom, adresse du lieu d'exercice et adresse de messagerie sécurisée ;
5. Caractéristiques techniques du prélèvement : numéro de prélèvement, date et heure du prélèvement, lieu de prélèvement ;

6. Informations sur le résultat du test : identification et coordonnées du laboratoire, type d'analyse réalisée, date et heure de la validation de l'analyse, résultat de l'analyse, compte rendu d'analyse.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées dans le système d'information pendant une durée maximale de six mois après leur collecte pour les données relatives à une personne ayant fait l'objet d'un examen de dépistage virologique ou sérologique de la covid-19 concluant à une contamination, et de trois mois après leur collecte pour les autres données.

Destinataires des données

Santé publique France, les agences régionales de santé et les organismes d'assurance maladie sont destinataires des données traitées dans SIDEPA qui leur sont nécessaires pour la réalisation des enquêtes sanitaires. Seules les personnes dûment habilitées, agissant sous leur responsabilité, peuvent avoir accès aux données.

Des données pseudonymisées sont transmises à :

- Santé publique France et les agences régionales de santé, pour la production d'indicateurs pour leurs missions de surveillance épidémiologique, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère chargé de la santé, pour sa mission d'analyse et de diffusion des informations statistiques dans les domaines de la santé ;
- La plateforme des données de santé (Health data Hub) et la Caisse nationale de l'assurance maladie, à des fins de recherche sur le virus et sur les moyens de lutter contre sa propagation.

Toutes les personnes qui accèdent à ces données sont soumises au secret professionnel, dont le non-respect est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 226-13 du code pénal). Aucune autre communication de données ne sera effectuée.

Droits des personnes concernées sur leurs données

En raison de motifs impérieux de santé publique qui s'attachent aux mesures de gestion prises pour lutter contre l'épidémie de covid-19, le traitement des données par SIDEPA et les transmissions de données vers les destinataires prévus au 1^o et au 2^o du paragraphe précédent sont obligatoires. En application de l'article 23 du RGPD, les personnes concernées ne peuvent donc pas s'y opposer.

En revanche, les personnes concernées disposent :

- D'un droit d'accès, de rectification et de limitation à SIDEPA ;
- Du droit de s'opposer à la réutilisation des données les concernant à des fins de recherche.

Pour exercer l'un de ces droits ou obtenir davantage d'information sur le traitement, les personnes peuvent s'adresser au ministère de la santé, en justifiant de leur identité, soit par voie électronique à l'adresse suivante sidep-rgpd@sante.gouv.fr, soit par courrier postal : Ministère des solidarités et de la santé – Référent en protection des données - Direction générale de la santé - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP.

Si une personne estime que ses droits ne sont pas respectés, elle peut déposer une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

Déclaration Publique d'Intérêt (DPI)

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie doit initier un traitement de données à caractère personnel visant à :

- Prévenir les conflits d'intérêts en demandant aux directeurs généraux d'ARS ou à la personne investie de cette fonction par leurs soins de s'assurer de l'impartialité des **personnes qui participent à la prise de décision au sein de l'agence**, en procédant en amont à l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI au regard des fonctions exercées ou des dossiers prévus à l'ordre du jour et examinés par les instances ;
- Renforcer la transparence de l'action publique en mettant en ligne les éléments publics des déclarations d'intérêts. Pour les ARS, conformément aux dispositions de l'article R. 1451-1 du code de la santé publique, sont soumis à l'obligation de DPI les membres de certaines **instances collégiales délibérantes ou consultatives** intervenant dans le champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire ainsi que de **certaines personnels** de l'ARS dont la liste est établie par le directeur général de l'ARS.

Pour ce faire, elle s'appuie sur le site unique DPI dont la mise en ligne est à la responsabilité du Ministère de la Santé et de la Prévention mentionnée à l'article R. 1451-3 et suivants du code de la santé publique. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [Consultation des Déclarations Publiques d'Intérêts \(sante.gouv.fr\)](http://sante.gouv.fr)

Pour créer une fiche unique DPI, un gestionnaire est désigné au sein de l'ARS Normandie afin qu'il soit procédé à la création d'une fiche de pré-inscription sur le site unique. Pour ce faire, l'ARS Normandie doit collecter les données d'identifications suivantes : Civilité ; Prénom ; Nom ; Adresse mail ; N° de téléphone.

Ces informations sont saisies par le gestionnaire sur le site unique DPI. La personne intéressée confirme les informations pré-remplies au moment de la première connexion. Par suite, le déclarant renseigne les autres informations nécessaires à la validation de son inscription sur le site unique DPI.

Ce traitement est opéré sur le fondement de l'article 6 - 1.e) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD) et met en œuvre les obligations définies aux articles L.1451-1 et L. 1452-3 du code de la santé publique. Les informations contenues dans la déclaration d'intérêts revêtent un caractère obligatoire conformément à ces dispositions.

Les éléments de pré-inscription sont conservés par le gestionnaire de l'ARS jusqu'à ce que la saisine des informations ait été opérées sur le site unique.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie*

Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SIS MARCHES

🌸 Le Pôle Performance Economique et Budgétaire du Secrétariat général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'utilisation du logiciel SIS MARCHES associé à la base légale de l'exécution d'un contrat en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 b) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes : nom, prénom ;
- Données professionnelles : email, société ;
- Données de connexion : fournisseur d'accès et adresse IP.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées.

Seul le Pôle Performance Economique et Budgétaire a accès à ces données dans le cadre de ce traitement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Interface de Suivi des Achats ISA (externe)

Les informations recueillies par le Pôle Performance Economique et Budgétaire (PPEB) du Secrétariat général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des commandes et traitées de façon confidentielle. Les destinataires des données sont les seuls agents du PPEB. Ces informations sont conservées pendant un an. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au DPO de l'ARS Normandie : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Questionnaire PASS dentaires

🌸 Le Pôle Prévention et Promotion de la Santé (PPS) de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé relatif à des données à caractère personnel via un questionnaire sur les PASS dentaires. Ce traitement est associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

La donnée collectée est la suivante :

- BAL professionnelle personnelle.

Elle est nécessaire à l'envoi du questionnaire par le Pôle PPS.

Les données collectées sur FORMS, site hébergeur du questionnaire, ne présentent pas un caractère personnel. Elles sont cependant conservées durant toute la durée nécessaire pour répondre aux finalités telles qu'énoncées au sein de la notice d'information relative aux données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de Microsoft 365 au sein des ministères sociaux, dans sa version en date du 4 avril 2022.

Ces données exploitées par le Pôle PPS seront compilées, synthétisées et conservées sous forme de graphiques puis présentées aux établissements en lien avec les missions du Pôle.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SI HONORABILITE

🌸 La direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, la direction numérique du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales associent les agences régionales de santé au traitement automatisé des données à caractère personnel et sensible dans le cadre de l'utilisation du logiciel SI HONORABILITE associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

SI HONORABILITE a pour objet, notamment, de permettre aux agents habilités du Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie de procéder à un contrôle de l'honorabilité des personnes soumises aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles et de l'article L. 1431-2 du code de la santé publique. Il est composé de 2 portails : « SI DEPOSE » et « SI RETOUR ».

« SI DEPOSE » permet de collecter les informations nécessaires à l'interrogation du casier judiciaire national et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).

« SI RETOUR » permet de recevoir des informations des fichiers interrogés par le « SI DEPOSE » afin de vérifier l'honorabilité des personnes soumises aux dispositions des articles précédemment cités.

Les catégories de données collectées dans « SI DEPOSE » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;

Ces données collectées sont conservées pour une durée maximale de 1 an.

Les catégories de données et les données personnelles collectées dans « SI RETOUR » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Code retour du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) ;
- Mesures de suspension, d'injonction de cesser d'exercer ou d'interdiction.

Ces données collectées sont conservées entre 15 jours et 6 mois selon leur objet.

Seuls les agents habilités du Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ont accès à ces données dans le cadre de ce traitement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie*

Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

A NOTER que le **droit d'opposition ne s'applique pas** dans le cadre de ce traitement conformément à l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CERT DC

🌸 Le Pôle E-Santé & Transformation numérique de la Direction de l'Appui à la Performance de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif aux commandes de certificats de décès au format papier en vue d'un envoi postal aux demandeurs et associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes : nom, prénom (s);
- Données professionnelles : numéro RPPS, téléphone et mail, adresse postale professionnelle.

Ces données sont détruites sans conservation dès le traitement effectué.

Seuls les agents habilités de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Suivi cartographique des cas de légionellose

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à la cartographie des cas de légionellose associé à la base légale de la sauvegarde des intérêts vitaux des personnes en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 d) du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Vie personnelle ;
- Données professionnelles ;
- Données de localisation :
 - o Lieux fréquentés sur les 14 jours avant la date des premiers signes cliniques ;
- Données de santé :
 - o Pathologie, affection.

Sous format informatique, ces données collectées sont conservées pendant 10 ans. Elles sont détruites à la fin du délai sans conservation. Seuls les agents habilités de l'Agence Régionale de Santé et Santé Publique France ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Webinaire Transfusion

🌸 La Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre d'un webinaire sur la transfusion, associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de FORMS afin de permettre une pré-inscription des participants à ce webinaire. FORMS est une application WEB des ministères sociaux permettant de créer des enquêtes, des questionnaires et des sondages.

Les catégories de données collectées dans « FORMS » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;

Les données collectées sur FORMS, site hébergeur du questionnaire, sont conservées durant toute la durée nécessaire pour répondre aux finalités telles qu'énoncées au sein de la notice d'information relative aux données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de Microsoft 365 au sein des ministères sociaux, dans sa version en date du 4 avril 2022.

Les données exploitées par le Secrétariat général de l'ARS Normandie ne sont pas conservées après traitement. Seuls les agents du Secrétariat général de l'ARS Normandie ont accès à celles-ci.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Liste de contacts ARS Normandie

✿ L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la création de listes des contacts en lien avec l'ensemble des directions, métiers comme supports de l'agence, associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 é) du Règlement Général de la Protection des Données (UR RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Données d'ordre économique et financier.

Ces données sont conservées le temps du partenariat entre les personnes concernées par cette collecte et l'ARS Normandie. Il n'y a pas d'archivage au terme de leur durée de conservation.

Ces données ne sont accessibles qu'aux agents de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Invitation en ligne événements ARS Normandie

✿ L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre des différents événements organisés par les directions, associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de FORMS afin de permettre une pré-inscription des participants à ces événements. FORMS est une application WEB utilisée par les ministères sociaux permettant de créer des enquêtes, des questionnaires (anonymes) et des sondages.

Les catégories de données collectées dans « FORMS » dans ce cadre sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données collectées sur FORMS sont conservées durant toute la durée nécessaire à leur extraction puis supprimées de l'application par les agents utilisateurs de l'ARS Normandie. L'extraction de ces données exploitées par l'agence sont conservées après traitement par certaines directions dans l'objectif de se constituer une liste de participants potentiels aux événements qu'elles organisent.

Seuls les agents de ces directions ont accès à celle-ci.

Par ailleurs, l'ARS Normandie vous informe que des captations d'écrans sont susceptibles d'être faites lors de certains webinaires (TEAMS ou ZOOM) et publiées sur les réseaux sociaux de l'agence. Merci de vous faire connaître auprès de la direction organisatrice si vous ne souhaitez pas figurer sur ces captations. Une fois ces captations publiées, elles ne sont pas conservées par les agents de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Patients à Haut Risque Vital (PHRV)

🌸 La Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel pour permettre l'examen des demandes d'inscription et/ou de renouvellement d'inscription sur la liste des Patients à Hauts Risque Vital (PHRV) ainsi que la gestion, le suivi et la tenue de la liste des PHRV à jour afin de permettre in fine leur information en temps voulu en cas de coupures d'électricité.

Ce traitement est associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016 et à la Circulaire DGS/DUS n° 2009-217 du 16 juillet 2009 rappelant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour la prise en charge des personnes à haut risque vital et des personnes hospitalisées à domicile en cas d'événements climatiques extrêmes.

Les données enregistrées sont conservées, en cas d'avis favorable, tout le temps de l'inscription sur la liste des PHRV puis détruites à l'issue d'une durée de 2 ans à compter de la date de désinscription de la liste des PHRV conformément aux dispositions de la Circulaire DGP/SIAF/2013/001. Lorsque les demandes d'inscription sont rejetées, les données sont conservées deux ans avant d'être détruites.

Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnels habilités de l'ARS Normandie, personnels habilités des sous-traitants de l'ARS Normandie, personnels des entreprises locales de distribution d'électricité et avec le consentement des PHRV, au SAMU territorialement compétent.

[Patient à haut risque vital : démarches à suivre pour être informé en cas de coupure d'électricité | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SNDS

🔴 Le Pôle Etudes, Statistiques et Aide à la Décision de la Direction de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé relatif à l'utilisation des données issues du Système National des Données de Santé (SNDS) associé à la base légale de la mission d'intérêt publique en application des dispositions inscrites à l'article 6.1 f) « Licéité du traitement » du règlement Général de la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes (pseudonyme ou code pour chaque bénéficiaire) ;
- Vie personnelle ;
- Données professionnelles ;
- Données de santé ;
- Information d'ordre économique et financier.

Il n'y a pas de limite de durée de conservation concernant le stockage des données issues du SNDS dans la mesure où celles-ci sont anonymisées. Seuls les agents du Pôle Etudes, Statistiques et Aide ont accès à ces données.

A NOTER : un rapport d'évaluation des données issues du SNDS et utilisées à des fins statistiques par l'ARS Normandie est envoyé tous les 2 ans à la CNIL.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR) SANTE

Les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé relatif à l'utilisation des données inscrites dans les différentes feuilles d'émargement issues de l'organisation de réunions locales en région associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6.1 f) « Licéité du traitement » du règlement Général de la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Signatures.

A NOTER : Le Service Communication de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est susceptible de vous photographier au cours de ces séances publiques. Vous devez indiquer en début de séance aux agents ARS présents votre souhait de ne pas être photographier.

Ces données sont conservées pour une durée maximale de 5 ans. Seuls les agents des délégations départementales et le service communication ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

STERILISATION

🌸 Le Pôle Planification et Organisation de l'Offre de Soins de la Direction de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction et le suivi des dossiers par le Comité d'Experts de Normandie chargé de donner un avis sur une méthode de contraception définitive (stérilisation) des personnes incapables majeures protégées. Celui-ci est associé à la base juridique de l'intérêt légitime en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 f) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données à caractère personnel sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Vie personnelle ;
- Données de santé ;
- Données génétiques ;
- Données concernant la vie ou l'orientation sexuelle.

Ces données collectées sont conservées durant toute la durée durant laquelle un éventuel recours pourrait avoir lieu soit 20 ans.

Seuls les médecins habilités de l'ARS Normandie et les membres du Comité d'Experts de Normandie chargé de donner un avis sur une méthode de contraception définitive (stérilisation) des personnes incapables majeures protégées ont accès à celles-ci.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Séminaire SAS 27 juin 2023

🌸 La Direction Générale (DG) ainsi que la Direction de l'Offre de Soins (DOS) de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre d'un séminaire sur le Service d'Accès aux Soins (SAS), associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de FORMS afin de permettre une pré-inscription des participants à ce séminaire : FORMS est une application WEB des ministères sociaux permettant de créer des enquêtes, des questionnaires et des sondages en ligne.

Les catégories de données collectées dans « FORMS » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données collectées sur FORMS, site hébergeur du questionnaire, sont conservées durant toute la durée nécessaire pour répondre aux finalités telles qu'énoncées au sein de la notice d'information relative aux données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de Microsoft 365 au sein des ministères sociaux, dans sa version en date du 4 avril 2022. Les données exploitées par l'ARS Normandie ne sont pas conservées après traitement. Seuls les agents de la DG et de la DOS de l'ARS Normandie ont accès à celles-ci.

A NOTER : vous êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés durant ce séminaire. Merci de faire savoir aux agents d'accueil si vous ne le souhaitez pas.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

NEWSLETTER DAM

🌸 Le Pôle Attractivité des Métiers de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique de l'Agence Régionale de santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion d'une Newsletter (abonnement et envoi) associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6.1 a) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données sont conservées le temps de l'abonnement des personnes à cette Newsletter. Seuls les agents de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique ont accès à ces données collectées.

A NOTER : un lien pour se désinscrire figure sur la Newsletter.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)